

## Demande d'attestation d'intervention

Pour toute demande d'attestation d'intervention, il est indispensable de transmettre la demande relative à ce document en renseignant **l'ensemble des rubriques à l'annexe**, faute de quoi il ne sera pas possible au SDIS de l'insérer de valeur cette attestation.

**IMPORTANT** en vertu de la réglementation sur la transmission des documents administratifs et conformément aux vus de la CADA, les informations contenues dans l'attestation relative de la vie privée **ne sont pas communicables aux tiers**.

En conséquence, cette attestation ne peut être émise **qu'au bénéficiaire des secours** (ou à son ayent droit ou à son représentant légal sur présentation d'un justificatif) : occupant du local sinistré, personne prise en charge, locataire du local sinistré etc. afin que son nom figure sur le document.

De plus, cette attestation ne constitue en aucun cas une quelconque reconnaissance de la responsabilité du SDIS vis de dommages survenus lors de l'intervention.

### Vous pouvez adresser votre demande :

- par courrier à l'adresse suivante :  
**Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Hérault**  
Groupeement Action Opérationnelle – Service Opération  
Eze Parc de la 4e - 340 - rue Supérieure  
34070 Valdepeyrou
- par mail à l'adresse suivante : [sadis.oper@sdish24.fr](mailto:sadis.oper@sdish24.fr)

### A fournir Obligatoirement dans les cas suivants :

Accident ou personnes blessés :	Pièces d'identité ou justificatif du lien de parenté avec la victime si celle-ci est mineure (livret de famille) ou déshabité (livret de famille ou justificatif de décès) + police d'identité de la victime
Sinistré (incendie, inondation ... ) :	Pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport ou permis de conduire)
Propriétaire pour un logement occupé :	Un justificatif de propriété à l'adresse ne correspondant pas à l'adresse d'envoi
Fautes effectuées :	Modèle et numérotation + copie de la carte grise
Personne sous mandat :	Jugement

**Délai de réponse : 15 jours à 1 mois à compter de la réception de la demande par le service instructeur (délai lié aux recherches, vérifications signature et envoi)**